locaden's
Location de matériel de jardinage

TARIFS DES LOCATIONS		
Appareil	½ Journée (4h)	Journée (8h)
Atomiseur	/	35€
Brouette à chenilles	60€	105€
Broyeur de branches et végétaux	80€	120€
Dameuse	/	45€
Débroussailleuse	/	38€
Débroussailleuse avec lame	/	50€
Engazonneuse thermique tractée	80€	110€
Fendeuse de bois	70€	100€
Groupe électrogène	/	52€
Marteau-piqueur	/	60€
Motobineuse	45€	60€
Motoculteur avec charrue	55€	75€
Motoculteur avec fraise arrière Iseki	70€	105€
Motoculteur rotovateur Grillo	70€	100€
Niveau laser	/	25€
Remorque 500 kg	/	20€
Rouleau thermique	/	30€
Scarificateur thermique	45€	60€
Taille-haie électrique	/	25€
Taille-haie thermique demi-perche	/	50€
Taille-haie thermique perche	40€	55€
Tarière 3 mèches	/	50€
Tondeuse	25€	35€
Tondeuse débroussailleuse	60€	85€
Tondo broyeur	95€	140€
Tronçonneuse Stihl guide 15 cm électrique à batteries	/	45€
Tronçonneuse Stihl guide 35 cm	/	45€
Tronçonneuse Stihl guide 50 cm	40€	55€
Tronçonneuse perche	/	55€

Mis à jour le 01/11/2026

Plus d'infos au verso

HORAIRES D'OUVERTURES (pouvant varier)

Lundi au samedi 12h00-14h00
17h00-19h00

Retrouvez ces infos sur **www.locadens.fr**

CONTACTS

M. Devillers
2444 route de Montmerle
01090 Guéreins

06 49 50 86 43
devillers@locadens.fr

Notes importantes :

- Il est très fortement conseillé de toujours nous contacter (appel ou SMS de préférence) avant de venir chercher du matériel. Notre présence aux horaires d'ouvertures peut varier. De plus, cela permet aussi de vérifier la disponibilité du matériel.

- Locaden's ayant le statut de micro-entreprise, les prix indiqués ne sont pas soumis à la T.V.A.

- Le matériel est récupéré sur place uniquement avec les réservoirs de carburants pleins. À la fin de la location, le matériel doit donc **être rendu avec le plein**.

- Toute détérioration due à un mauvais usage du matériel sera facturée. Une pièce d'identité ainsi qu'une caution seront demandées. La caution sera intégralement restituée au **retour du matériel en bon état**.

- En cas de conditions climatiques extrêmes, une majoration de 15 % peut être appliquée sur les tarifs de certains équipements en prévention de leur usure prématurée. Pour cette même raison, la location des motoculteurs rotovateurs est mise à l'arrêt durant l'été en prévision de la sécheresse prévisionnelle des sols. Seule une nette amélioration des conditions climatiques peut lever cette restriction.